

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 29 mars 2017

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 27, 28 et 29 mars 2017**

**2017 DU 84** Dénomination place Hrant Dink (13e).

**M. Patrick KLUGMAN, Mme Catherine VIEU-CHARIER  
et M. Bruno JULLIARD, rapporteurs**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 14 mars 2017 par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination « place Hrant Dink » à la place, propriété communale, identifiée par l'indicatif C/13 dans le 13e arrondissement ;

Vu le plan annexé audit exposé des motifs ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick KLUGMAN, au nom de la 7e Commission, Madame Catherine VIEU-CHARIER et Monsieur Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

La dénomination « place Hrant Dink » est attribuée à la place C/13, voie publique, située rue de la Poterne des Peupliers, à hauteur du cimetière de Gentilly, à Paris 13e.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**